

AVRIL 2023

Les échos du conseil municipal

## L'édito du Maire

### Champions de France !!!

Je tiens à rendre hommage à l'extraordinaire performance de l'équipe de tennis des plus de 45 ans qui, après un brillant parcours, a éliminé Toulouse en finale. Les joueurs sont à l'honneur mais n'oublions pas la formidable dynamique au sein du club du Tennis Loisirs Nancray (TLN) et la qualité des infrastructures qui les accueillent. Cette victoire, c'est sans doute, l'aboutissement d'une belle aventure qui dure depuis 40 ans.

### Argent ! Nous avons parlé d'argent, mais pas que...

Nous venons de réaliser un conseil municipal important, celui du budget. A mi-mandat, c'est l'occasion pour nous de faire le point sur notre action et de nous projeter jusqu'à 2026. Nous avons stabilisé la situation financière, grâce à des ventes de patrimoine nous pouvons engager des investissements sur diverses installations communales. Vous pourrez découvrir dans le supplément budget les projets en cours et d'autres à l'étude. Malgré les marges de manœuvre temporaires dont nous disposons, chacun est conscient de la nécessité de trouver de nouvelles recettes. Il ne s'agit pas d'avoir de l'argent pour le plaisir d'en avoir ! La vitalité de notre village dépend essentiellement des services, au sens large, que l'on y trouve. Par exemple, une Commune ne disposant plus des moyens nécessaires pour financer son service périscolaire ou l'entretien de ses infrastructures accueillant le monde associatif perdrait incontestablement toute son attractivité. Rassurez-vous, nous sommes pleinement conscients des grands enjeux pour notre Commune et nous travaillons ardemment pour trouver des recettes pérennes afin de préserver les grands équilibres.

Au plaisir de vous rencontrer

Le Maire, Vincent Fiétier

## Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2023

*Présent-e-s : Mmes et MM. Philippe BRECHENMACHER – Sylvie CATTET – Vincent FIETIER – Annette GIRARDCLOS – Aline GUY-CHAUVILLE – Stéphane HAEHNEL – Patrick JEHL – Barbara KURTZMANN – Fabien MULIN – Guy RENOUD – Frédéric SALVI – Stéphane SAUCE – Bettina TROUDE – Esther VOUILLOT*

*Secrétaire de séance : Mme Bettina TROUDE*

*Absence excusée : M. David BOURDIER*

*Pouvoir : M. David BOURDIER à M. Vincent FIETIER*

### [Approbation des procès-verbaux du 3 février 2023](#)

*14 pour, 1 abstention*

### [Demandes d'autorisations d'urbanisme :](#)

Ont été déposées :

- Cinq demandes de Permis de Construire
- Cinq demandes de Déclaration Préalable

### [BUDGET EXPLOITATION FORESTIERE :](#)

#### [Approbation du compte de gestion 2022 :](#)

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Trésorier, est similaire au compte administratif.

*Unanimité*

#### [Vote du compte administratif 2022 :](#)

En l'absence du Maire, Mme Barbara KURTZMANN lit les résultats du compte administratif 2022. Le cumul est de 327 564.46 €.

*Le Conseil municipal approuve ce compte administratif à l'unanimité*

#### [Report et affectation de résultats :](#)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces résultats au budget 2023 :

- Report de résultat : 45 134 €
- Recettes fonctionnement : 282 430.46 €
- Dépenses investissement : 0 €

### Approbation du budget primitif 2023 :

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 dont les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	271 362.00 €	179 134.00 €
<b>Recettes</b>	530 104.46 €	179 134.00 €
<b>Résultat</b>	258 742.46 €	0 €

*Unanimité*

### BUGET PRINCIPAL :

#### Approbation du compte de gestion 2022 :

Le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion, dressé par le Trésorier, est similaire au compte administratif.

*Unanimité*

#### Vote du compte administratif 2022 :

En l'absence du Maire, Mme Esther VOUILLOT lit les résultats du compte administratif 2022. Le cumul est de 614 423.27 €.

*Le Conseil municipal approuve ce compte administratif à l'unanimité.*

#### Report et affectation de résultats :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reporter ces résultats au budget 2023 :

- Report de résultat : 192 005.12 €
- Recettes fonctionnement : 677 242.64 €
- Dépenses investissement : 125 360.12 €

### Approbation du budget primitif 2023 :

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2023 dont les résultats sont :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Dépenses</b>	1 037 439.00 €	566 166.12 €
<b>Recettes</b>	1 536 840.64 €	566 100.12 €
<b>Résultat</b>	499 401.64 €	0 €

*14 pour dont 1 pouvoir et 1 abstention*

### Vote du taux des taxes directes locales 2023 :

Le Conseil municipal décide de conserver les taux des taxes locales :

- taxe foncière du bâti..... 39.09 %
- taxe foncière du non bâti..... 34.28 %

*14 pour dont 1 pouvoir et 1 abstention*

#### Groupe scolaire : Territoires Numériques Educatifs achat d'équipements :

La stratégie nationale d'accélération « enseignement et numérique » est l'un des piliers du 4<sup>ème</sup> programme d'investissements d'avenir. Cette stratégie se traduit par le lancement d'un projet innovant : les Territoires Numériques Educatifs. Ces territoires doivent permettre de tester à grande échelle la mise en œuvre de la continuité pédagogique et de réduire la fracture numérique. Pour l'année 2022/2023 une liste d'écoles à équiper en priorité a été arrêtée par le bureau exécutif du TNE 25, l'école de Nancray en fait partie.

Les projets attendus visent à l'atteinte du socle numérique de base en permettant que chacune des écoles élémentaires et maternelles ait à minima un équipement pour la direction, un par classe et un mutualisable.

La subvention de l'Etat s'élève à 80 % de la somme engagée.

Le financement maximum est plafonné à 3 500 € par classe, soit 17 500 € pour la commune avec une recette de subventions d'un montant de 14 000 €.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le projet de Territoire Numérique Educatif du Doubs.

*13 pour dont 1 pouvoir et 2 abstentions*

#### Modification de la mise à disposition de l'Espace du Vaizot au Comité des Fêtes de Nancray :

Le Comité des Fêtes de Nancray bénéficie de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Vaizot 3 fois par an. Celui-ci y organise 3 manifestations dans l'année : Journée des Dons cachés, Après-midi jeux et Marché de Noël.

Le Comité des Fêtes organise également le « BRIK à BRAK » place de la Mairie.

Les aménagements de mise en accessibilité de la Mairie ne permettent plus l'installation de la buvette. Le Comité des Fêtes doit délocaliser celle-ci devant l'Espace du Vaizot afin d'utiliser les cuisines et les sanitaires. Il sollicite donc une quatrième mise à disposition gracieuse de l'Espace du Vaizot.

*Le Conseil municipale accepte à l'unanimité de faire bénéficier le Comité des Fêtes de quatre mises à disposition gratuites par année civile de l'Espace du Vaizot.*

## Suppression et création d'un poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé en Ecole Maternelle) :

Suite à l'avis de la médecine préventive et l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial, il est proposé au Conseil municipal :

- De supprimer un poste d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 20 h hebdomadaires,
- De créer un poste d'ATSEM principale de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 15 h hebdomadaires.

*14 pour dont 1 pouvoir et 1 abstention*

## Subvention pour les chemins ruraux : Chemin de PATICHE et Chemin du MOULIN :

Les chemins de « PATICHE » et du « MOULIN » situés à Nancray sont fortement dégradés. Le coût des travaux, selon devis estimatifs s'élèverait à :

- Chemin PATICHE : 20 192.00 € HT
- Chemin du MOULIN : 44 002.10 € HT

La commune sollicite une aide auprès du Département du Doubs au titre du soutien aux projets locaux. Cette aide pourrait s'élever à 30 % du coût total HT des investissements. Les travaux seront réalisés dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

*14 pour dont 1 pouvoir et 1 abstention*

## Projet éolien : Demande de consultation par des électeurs sur la mise à disposition d'espaces forestiers communaux :

Le 25 janvier 2023, la mairie a reçu une demande de consultation des électeurs sur la mise à disposition d'espaces forestiers communaux dans le cadre du projet éolien de Nancray. Cette demande était signée par 157 électeurs de Nancray.

Le Conseil municipal a été informé de cette demande le 3 février 2023.

Cette demande concerne une question déjà tranchée lors du Conseil municipal du 7 avril 2022 concernant la promesse de bail emphytéotique pour le projet éolien. Le Conseil municipal avait répondu favorablement à la mise à disposition d'espaces pour l'installation de trois éoliennes.

Une pré-enquête publique d'une durée de 20 jours sur le projet a été organisée récemment. Des dossiers et des registres, pour les personnes qui souhaitent s'exprimer, étaient disponibles sur internet, au secrétariat de la Mairie et lors de trois permanences (17/03, 22/03 et 01/04).

Après quelques échanges, le Conseil municipal décide de ne pas organiser la consultation demandée par les pétitionnaires.

*13 pour dont 1 pouvoir, 1 contre et 1 abstention*

## Les informations municipales diverses

### • **Cimetière de Nancray : règlement intérieur de mars 2023 – Fleurissement au colombarium**

Le règlement intérieur du cimetière de Nancray précise : "le dépôt de gerbes et de fleurs est toléré au colombarium au moment du dépôt de l'urne pour un délai maximal de 15 jours" et "le dépôt de tous les autres objets ou attributs funéraires n'y est pas autorisé". Ces restrictions concernent le colombarium et le jardin du souvenir. Elles sont parfois incomprises.

Elles sont en réalité généralisées dans tous les cimetières communaux ou intercommunaux. Pourquoi ?

C'est la configuration même du colombarium qui entraîne ces restrictions. C'est un monument collectif. On ne pourrait déposer des fleurs et des objets funéraires (plaques, médaillons, vases, statuettes, crucifix...) que devant l'édifice. Mais, à cet endroit, on est sur un espace public : la concession, qui donne un droit d'usage, mais qui ne confère aucun droit de propriété, se limite à la case dans laquelle on peut placer 1 à 2 urnes ; De plus, les plaques fermant les cases du bas seraient cachées par de telles ornements indûment placés devant le monument. Autour du colombarium, le site doit rester à la disposition de tout le public, il ne peut y être laissé aucun objet pouvant créer un encombrement même seulement en partie et le site dans son ensemble doit rester dans l'état le plus en adéquation avec le respect dû aux défunts qui y reposent.

Pour le jardin du souvenir, qui est aussi un monument collectif, la justification des restrictions est la même.

Il est à souligner que la concession d'une fosse d'urne en pleine terre ou d'un caveau d'urne (ou caverne) pour y déposer une ou plusieurs urnes permet de disposer d'une superficie au sol de presque un mètre carré au-dessus de cette fosse ou de ce caveau. Ainsi, l'ornementation de ce monument individuel peut être envisagée pour la durée de la concession et peut comprendre des objets et attributs funéraires.

- **Les bénévoles de Nancray ont réalisé, comme d'habitude, de magnifiques décorations de Pâques. Un grand MERCI à tout le monde.**



Monsieur le Maire avait reçu le 25 janvier 2023 une demande de consultation des électeurs sur la mise à disposition d'espaces forestiers communaux dans le cadre du projet éolien de Nancray, signée par plus de 10 % des électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil a décidé à la majorité – **y compris les voix de notre groupe** – de ne pas organiser la consultation demandée par les pétitionnaires : en effet, la demande était relative à une question déjà tranchée lors d'un conseil du 7 avril 2022 et la parole a été donnée à ceux qui désiraient s'exprimer, plus récemment dans le cadre d'une pré-enquête publique d'une durée de 20 jours jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2023, sur le projet tel que présenté aux services de l'Etat pour étude.

La France a connu un été 2022 caractéristique du réchauffement climatique à nos latitudes, avec une température moyenne supérieure à la « norme » pour la 8<sup>ème</sup> fois consécutive et un déficit pluviométrique prononcé comme tous les ans depuis 2015, sauf 2021 ; notre pays produit un peu plus de 500 térawatt-heure d'électricité par an actuellement, RTE vise une augmentation de la production nationale de 25 % d'ici 2030 et veut produire 40 % d'énergie électrique dite renouvelable : solaire, éolienne et autre (contre 27 % actuellement).

Et dans moins de trente ans, en 2050, notre pays devra être « neutre en carbone » : la demande d'électricité d'origine renouvelable n'en sera que plus forte.

Il nous faut dépasser la simple question du « oui » ou du « non » aux éoliennes.

Stéphane SAUCE, Barbara KURTZMANN, Patrick JEHL



## Le Tennis Loisirs Nancray Champion de France !

L'équipe des Messieurs 45 ans emmenée par le Capitaine Leslie DEMILIANI et son compère Nicolas GUILLAUME assistés successivement par Eric LEVILLAIN, Philippe DECROUX, Jean SANCEY-RICHARD et Yan LOUCHET a été sacrée championne de Bourgogne Franche Comté et ainsi qualifiée pour le Championnat de France. Pour affronter ce championnat de France, tour à tour, Lionel PHILIPPE, Yan LOUCHET et François-Damien ORTU ont compété l'équipe pour vaincre l'équipe de Troyes à domicile, s'imposer à l'Isle Adam dans la région parisienne puis à Aix en Provence face à Arnaud CLEMENT ancien n° 10 mondial et vainqueur de la coupe Davis.

En quart de finale le TLN a dominé le TC Paris à Nancray et, entouré de nombreux supporters, s'est ensuite imposé à Rueil Malmaison en demi-finale.

Les portes de la finale lui étaient ouvertes. Celle-ci qui en principe se jouait sur terrain neutre, s'est déroulée à Toulouse contre le Stade Toulousain Tennis Club qui par le fait jouait à domicile. Une nouvelle fois, devant des supporters déchainés, dans une ambiance de folie, le TLN s'imposait sur le score de 3/2.

Un grand bravo au capitaine Leslie DEMILIANI, à Nicolas GUILLAUME et à François-Damien ORTU nos brillants finalistes qui ont fait honneur à leur Club.

Cette victoire restera gravée dans les annales du club.

### TOURNOI OPEN - Trophée SMASH

Le tournoi annuel débutera le samedi 15 avril et se terminera le samedi 29 avril.

Venez nombreux assister à des rencontres de qualité principalement dans les courts couverts mais aussi à l'extérieur.

Les horaires sont les suivants :

- En semaine de 18 H 00 à 22 H 30
- Le week end de 9 H 00 à 22 H 30

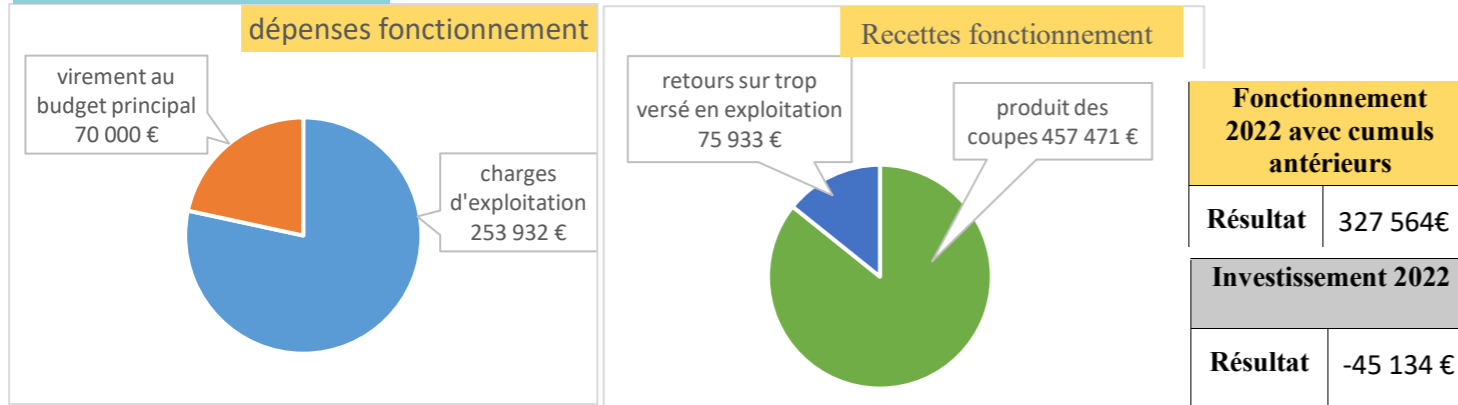
Les demi-finales se dérouleront le **samedi 29 avril en matinée**.

Les finales le **samedi après-midi à partir de 13 H 30** suivies de la remise des prix et du traditionnel pot de fin de tournoi.

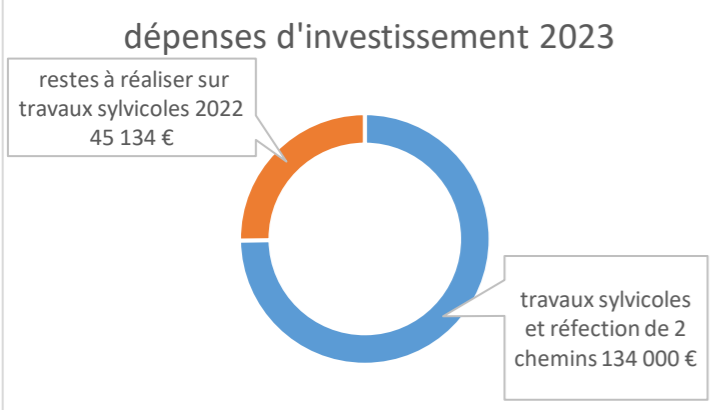
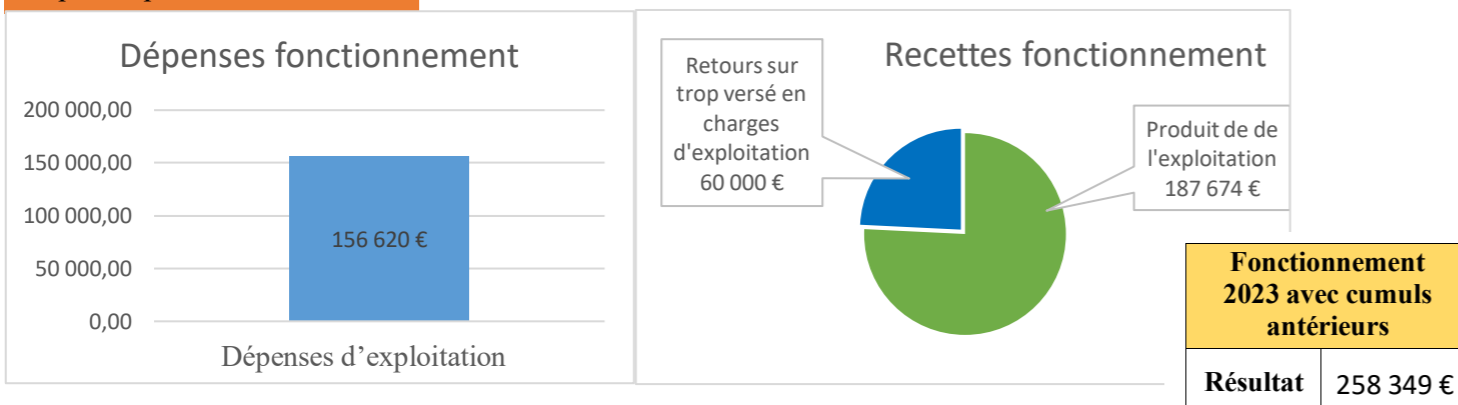


## La forêt : une gestion rendue difficile et incertaine par le dérèglement climatique

### Compte administratif 2022



### Dépenses prévisionnelles 2023



Maintien d'une trésorerie pour couvrir les besoins à venir

- La situation environnementale
- Dégrade la santé des arbres
  - Augmente le volume de bois à couper pour cause sanitaire.
- Les sécheresses s'accumulant ces dernières années, les bois subissent :
- Attaques de scolytes (résineux principalement)
  - Stress hydrique et maladies (hêtres, frênes)

Les coupes sanitaires colossales du moment déboucheront forcément sur un manque à gagner dans l'avenir. De plus, il faudra prévoir le repeuplement des coupes rases (+ de 60 hectares de résineux pour l'instant), ce qui engendrera des frais importants (6 000 €/hectare).

## Le Centre Communal d'Action Sociale

2022 : Repas organisé pour les aînés en fin d'année Bons d'achats 2021 valables dans les commerces locaux (utilisés principalement début 2022)	<b>Dépenses 2022 :</b> 6 181 €
2022 : Mise en place de bons d'achat pour les plus démunis (alimentation, produits d'hygiène)	
2023 : Repas des aînés et colis prévus en fin d'année	<b>Prévision 2023 :</b> 6 655 €

Dépenses et recettes **réellement effectuées** (sans les écritures comptables)

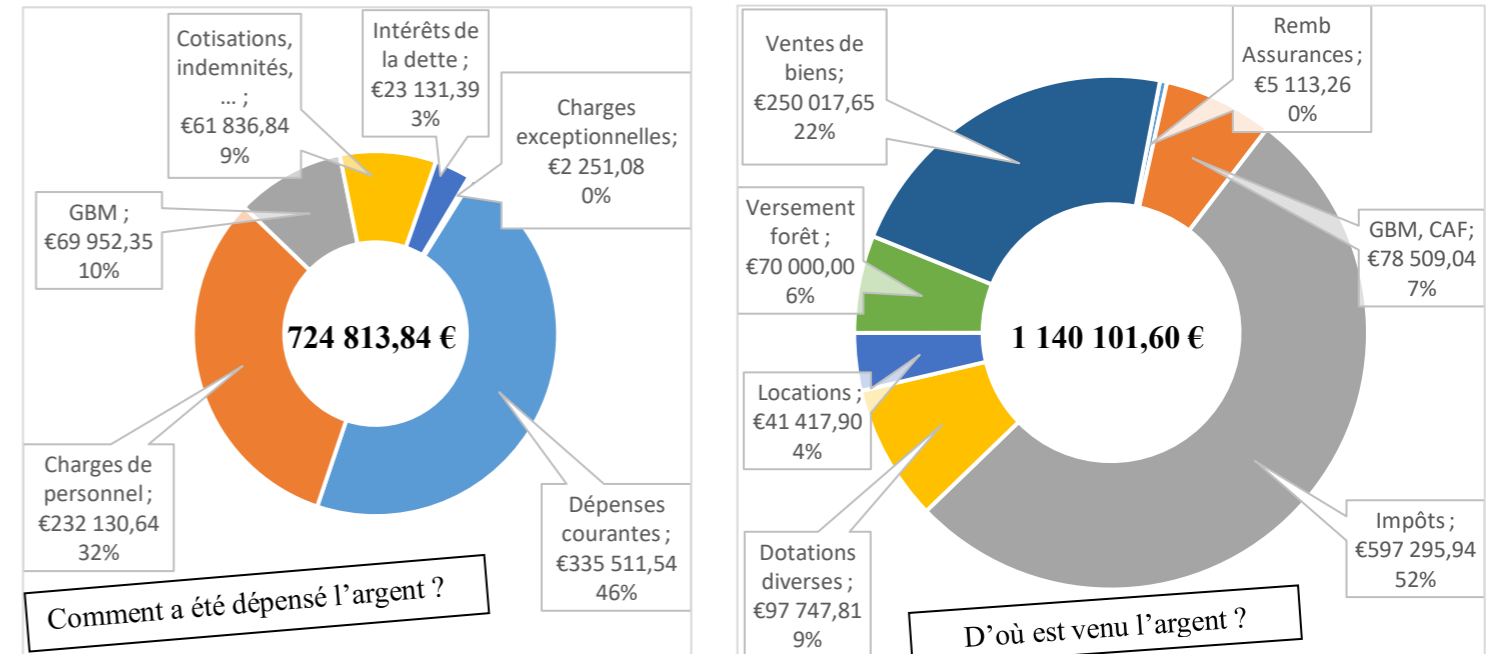
Présentation au Conseil municipal, plus détaillée, publiée sur le site [www.nancray.fr](http://www.nancray.fr)

Documents complets consultables à la mairie.

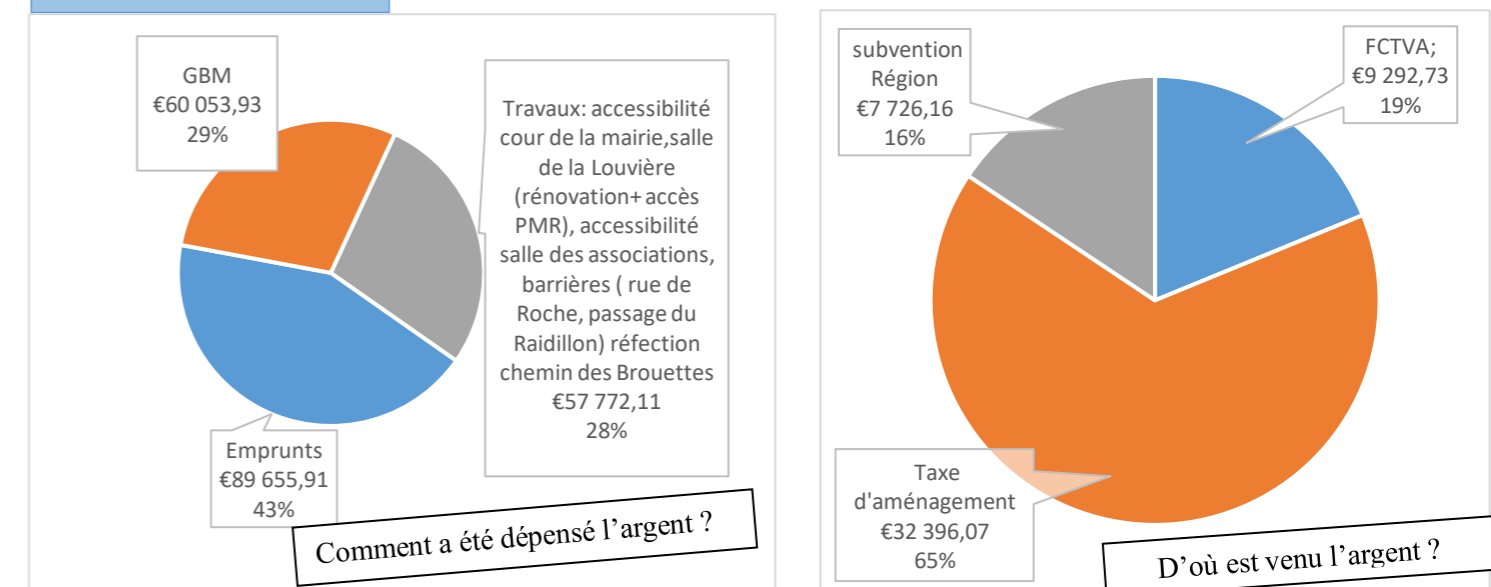
Supplément « budget »

## Budget principal réalisé en 2022 (compte administratif)

### Fonctionnement



### Investissement



## Résultat 2022

Une capacité d'autofinancement de **325 631.85 €** est dégagée grâce notamment au produit des ventes de patrimoine (250 017.65€)

# Budget prévisionnel 2023 (sections fonctionnement et investissement confondues)

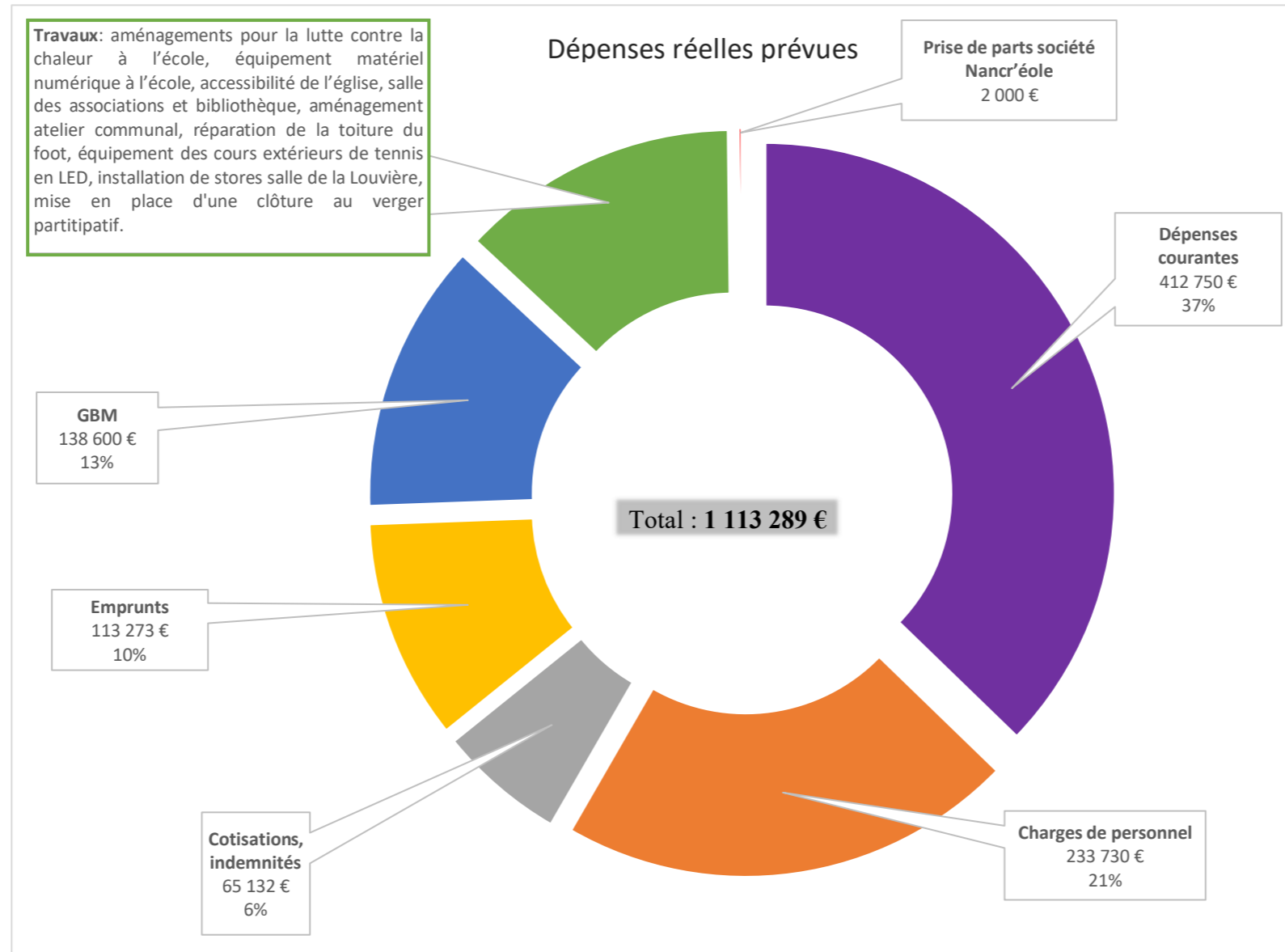
- Pas de virement du budget forêt cette année
- Nous puisons dans les réserves constituées pour financer les investissements

- Taxe d'habitation :
- Fin de la taxe pour 100% des habitants
  - Pour la Commune : recette presque entièrement compensée par l'État

- Taxes foncières :
- Pas de hausse des taux cette année
  - Les bases augmentées fortement par l'État : 7.13%

- Voirie gérée par le Grand Besançon :
- 93 730 € versés à GBM (dépenses)
  - 37 238 € reversés par GBM (recettes) pour l'entretien réalisé par nos services techniques

- Travaux de voirie (payés par le Grand Besançon) :
- Rue des Carrières (1<sup>ère</sup> phase)
  - Poursuite campagne de remplacement des éclairages publics (passage en LED)



- Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :
- Bibliothèque
  - Eglise
  - Salle des associations

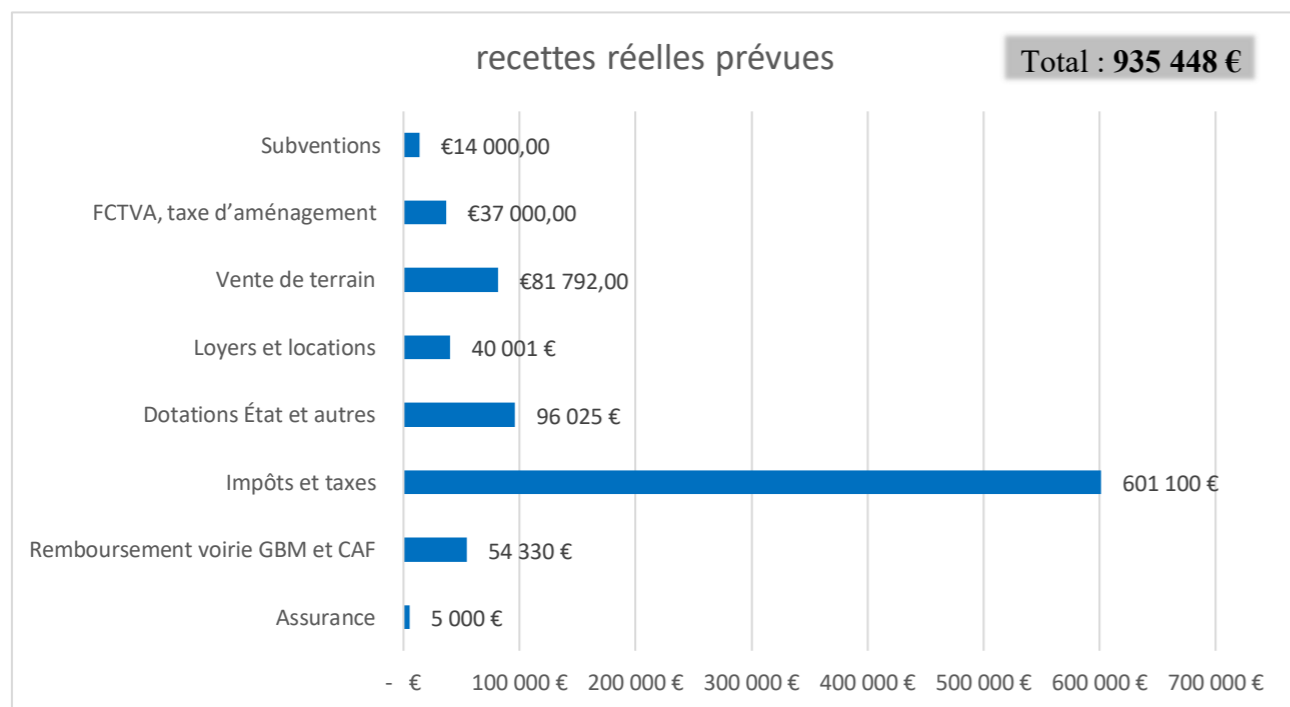
- Autres dépenses :
- Création d'un lieu de stockage extérieur à l'atelier des services techniques

- Vente de patrimoine en 2023 :
- Terrain à côté du cimetière 81 792€

- Importants travaux à l'étude :
- Rénovation du bâtiment 8 Grande rue (isolation, chauffage, toiture, ...)
- 2024 - 2026*

- Prospective**
- Perte financière annuelle à cause du poids de la dette, de la hausse des charges et des baisses de recettes forestières.
  - Solvabilité préservée pour l'instant (renégociation des prêts, vente du patrimoine, rigueur budgétaire)
  - Malgré les bons résultats prévus en 2023, sans nouvelles recettes, dégradation inéluctable de nos comptes tous les ans
- Et après ?*

Les graphiques cumulent les montants des sections de fonctionnement et d'investissement



Montants réels + virements internes

	Prévisions 2023	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement		1 536 840,64 €	1 037 439,00 €	499 401,64 €
Investissement		566 100,12 €	566 100,12 €	0 €

Renégociation des contrats en 2020

